

REUNION Conseil de vie sociale

Compte-rendu de la réunion du 18 décembre 2020

Rapporteur : M. Couennault

Validé par : J BACHY

date création : 19.12.2020

Réunion effectuée dans la salle de restauration St Michel avec masques et distanciation physique.

Sont présents :

Résidents de la Maison St Michel : Mme Gérard (présidente), Mme Kerforn, Mme Lemoine, Mme Manceau et Mme Bonhomme

Familles : Mme Garnier ; Mme De Saint Jean ; Mme Genouel et M Simon.

Professionnels de la Maison St Michel : M Bachy (directeur) ; Mme Le Berre (Cheffe cuisine) M Periault (Aide-soignant référent) et Mme Havard

Représentant le conseil d'administration de l'association St Michel : M Couennault

Interventions de Mme Menou Stéphanie, psychologue et Docteur Pétremant, médecin coordonnateur, arrivée dans l'établissement le 30 novembre dernier.

Voici le retour des échanges qui ont eu lieu sous forme de présentation et de questions/réponses.

M Bachy explique que de nouvelles directives ministérielles sont parues le vendredi 11 décembre 2020. Comme toutes les actualités, elles sont régulièrement partagées sur le site internet et font l'objet d'un envoi mail à l'ensemble des familles des résidents. Seul un membre de chaque famille est destinataire, chargé à lui de transmettre par la suite aux personnes susceptibles de visiter le résident. Les articles sont également affichés dans l'établissement.

Une communication régulière est assurée auprès des résidents par oral.

Depuis le 14 décembre 2020, les repas sont de nouveau donnés dans la salle de restauration.

Les visites sont autorisées en chambre mais les portes doivent restées grandes ouvertes.

Les visites ne se font que sur rendez-vous, plusieurs visites sont possibles chaque jours et ne pas hésiter à sortir dans le parc

Pas plus de 2 visiteurs à chaque visite avec un âge minimum de 11 ans. Le port du masque chirurgical reste obligatoire.

Aucun repas ou gouter n'est autorisé en présence des résidents car cela implique de retirer le masque. Or, le masque ne doit pas être enlevé sous aucun prétexte.

Si un colis doit être donné celui-ci sera mis en quarantaine (24 heures) avant d'être distribué sauf exception comme denrée périssable, anniversaire.

Les sorties pour Noël sont autorisées mais soumises à des conditions. Après une sortie dans une famille, quelques heures ou plusieurs jours, le résident sera mis en quarantaine 7 jours et

devra subir un test PCR le 5ème jour.
Le virus n'est détectable qu'au 5^{ème} jour après l'avoir contracté.

Pour les personnes de l'Orgerais les sorties de l'établissement sont déconseillées pour les fêtes car un isolement de 7 jours est quasi-impossible.

Pour les sorties il est demandé de prévenir l'établissement le plus tôt possible afin de s'organiser.

Dr Pétremant s'est présentée et a expliqué son rôle dans l'établissement.

Le rôle du médecin coordonnateur ne remplace pas sauf pour urgence et diffère largement de celui des médecins traitants. Ces derniers suivent chacun seulement une partie des résidents. Les médecins coordonnateurs, de leur côté, sont là pour **assurer la qualité de la prise en charge** au niveau institutionnel et l'encadrement du personnel médical.

Le médecin coordonnateur a ainsi un rôle de **conseiller gériatrique du directeur de l'établissement**. Il travaille en binôme avec ce dernier et avec un cadre infirmier : l'infirmière référente, qui coordonne elle aussi le travail des équipes médicales de l'Ehpad. Le médecin coordonnateur est soumis à l'autorité du directeur.

Le vaccin anti covid devrait arriver la semaine prochaine mais ne pourra pas être injecté que début janvier. Chaque résident décidera s'il veut recevoir le vaccin en accord avec son médecin après une visite pré-vaccinale.

Le vaccin n'empêche pas d'être porteur du virus et donc de continuer à le transmettre mais empêche le développement de forme grave de la maladie. Il faudra donc continuer à adopter les gestes barrières, seuls véritables mesures de protection efficaces face au virus.

Actuellement les familles ne peuvent prendre de repas dans l'Ehpad.

Un repas festif de Noël a eu lieu jeudi 17 décembre 2020 avec animations.

4 autres repas de réveillons sont prévus pour les fêtes de fin d'année. Les menus ci-dessous.

Une fois par mois, a lieu un repas gourmets pour 6 à 8 personnes. Ces repas sont l'occasion de proposer des menus parfois difficile à proposer pour le collectif. Les 2 derniers en date proposaient oeuf cocotte et bavette Olayau sauce béarnaise frites maison.

Jean Couennault

Repas festif du 17 décembre

Bouchée d'escargot de Liffré en persillade

Blé noir et fromage frais

Toast maison, pain de Mr Beauducel

Entrées au choix :

- *Terrine de foie gras maison / confiture d'cignons rouges / Pain d'épices maison*

Ou

- *Saumon mariné "Gravelax" fait maison / mousseline de betterave e mesclun de salade*

Ou

- *Huitres de cancale et vinaigre échalote*

Plat principal :

Dinde en ballotine et sa farce cignons et raisins secs fait maison

Risotto d'hiver et flan courge et pâtisson, tuile de parmesan maison

St nectaire et cantal affinés

Bûche maison légère framboise et chocolat

Pour le 24 décembre :

- ✓ Crème de Potiron
- ✓ Boudin blanc et son jus
- ✓ Purée de pomme de terre maison aux épices
- ✓ Mousse à la crème de marron

Pour le 25 décembre midi

- ✓ Terrine océane et crème à l'aneth
- ✓ Dinde farcie aux marrons et son jus
- ✓ Pomme duchesse
- ✓ Ronde de fromage
- ✓ Sapin au chocolat

Pour le 31 décembre soir

- ✓ Velouté de champignons
- ✓ Emincée de volaille sauce foie gras
- ✓ Purée de pomme de terre maison persillées
- ✓ Mousse fromage blanc et caramel façon cheesecake.

Pour le 1 Janvier midi

- ✓ Verrine de mousse de légumes et tuile de fromage
- ✓ Filet de sole en couronne, sauce homardine
- ✓ Poêlée de légumes patate douce, carottes et dattes
- ✓ Ronde de fromage
- ✓ Bûche pâtissière.